

Collège communal de et à Liège  
c/o Administration communale  
Place du Marché 2  
4000 LIEGE

Nos références : **10014610/APE.sso** (à rappeler dans toute correspondance)

**RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Objet :** Demande d'un permis unique (Plans modificatifs introduits en cours d'instruction)

**Notification recevabilité et demande d'enquête publique**

Résumé de la demande :	
<b>de</b>	- Centre d'Enseignement Saint - Laurent, Liège ASBL Rue Saint-Laurent 29 à 4000 LIEGE
<b>pour le projet</b>	- Plans modificatifs - renouveler le permis d'environnement d'un établissement scolaire avec ateliers de réparation de véhicules, ateliers mécaniques, de construction, ..., salle de spectacles (auditoire), ... et transformer et réorganiser une partie de celui-ci par démolition et reconstruction d'un bâtiment dédié aux activités de réparation de véhicules - dont le n° de dossier est <b>10014610</b> - de classe 2
<b>pour l'établissement</b>	- INSTITUT SAINT-LAURENT rue Saint-Laurent n° 29 à 4000 LIEGE - dont le n° public est <b>10104680</b>

www.wallonie.be  
N° vert : 1718 (informations générales)

Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal,

Suite à la réception des plans modificatifs et du complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, la demande de permis unique définie en objet est jugée **complète et recevable**.

▪ **Quelle est la suite de la procédure ?**

Pour rappel, le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué sont l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

La procédure recommence. Les délais de la procédure sont ceux des établissements de classe 2.

L'enquête publique – d'une durée de 15 jours – sera réalisée sur le territoire de :

<b>Commune :</b>	<u>Ville de Liège</u>
<b>Raison :</b>	Commune de dépôt

Les instances suivantes sont consultées à nouveau pour avis sur les plans modificatifs :

<b>Instance :</b>	AIDE
<b>Instance :</b>	Agence Wallonne de l'Air et du Climat
<b>Instance :</b>	Agence wallonne du Patrimoine - Direction opérationnelle de la zone est
<b>Instance :</b>	SPW ARNE - DEE - Direction de la Prévention des Pollutions - Cellule bruit
<b>Instance :</b>	SPW ARNE - DSD - Direction des infrastructures de gestion et de la politique des déchets
<b>Instance :</b>	SPW ARNE - DEE - DRIGM - Cellule Mines
<b>Instance :</b>	Zone de secours IILE (Liège 2)

Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué doivent vous envoyer leur décision dans un délai de 90 jours calendrier à partir de la date d'envoi de ce courrier.

Attention, ce délai peut être prolongé de 30 jours calendrier maximum. Dans ce cas, vous en serez informés.

Le délai peut encore être augmenté de la durée de neutralisation de l'enquête publique si celle-ci se déroule en tout ou en partie entre le 16 juillet et le 15 août ou entre le 24 décembre et le 1er janvier.

▪ **Que devez-vous faire maintenant ?**

1. Organiser l'enquête publique Art. D29 Code de l'environnement

**L'enquête publique doit clairement faire apparaître qu'elle se déroule suite à la production par le demandeur de plans modificatifs et d'un complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, ainsi que la raison de la modification des plans initiaux**

1. **L'enquête publique**

L'enquête publique est organisée selon les modalités du code de l'environnement.

Dans les 10 jours de la clôture de celle-ci, il y a lieu de transmettre :

- L'avis d'affichage
- Le procès-verbal de clôture
- Les objections et observations écrites et orales formulées
- La synthèse de celles-ci
- L'avis facultatif de votre collègue

aux adresses suivantes :

- permis.environnement.liege@spw.wallonie.be
- rgpe.liege1.dgo4@spw.wallonie.be

Nous attirons enfin votre attention sur le fait que **le dossier porte désormais le numéro de référence 10014610** (demande initiale n°10010907).

Recevez, Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal, nos salutations distinguées.



Olivier LEJEUNE

Fonctionnaire délégué



Giuseppe MONACHINO

Fonctionnaire technique



#### CONTACT

##### Permis d'environnement

Département des Permis et  
Autorisations  
DPA Liège  
Rue Montagne Sainte-Walburge -  
Bâtiment II 2  
4000 LIEGE

##### Permis d'urbanisme

Département de l'Aménagement  
du Territoire et de l'Urbanisme  
  
Direction de Liège I - Urbanisme  
Rue Montagne Sainte-Walburge 2  
4000 LIEGE

#### VOS GESTIONNAIRES

##### Permis d'environnement

Contact technique :  
Audrey PECHEUR  
[audrey.pecheur@spw.wallonie.be](mailto:audrey.pecheur@spw.wallonie.be)  
Contact administratif :  
Sophie SOREE  
[sophie.soree@spw.wallonie.be](mailto:sophie.soree@spw.wallonie.be)  
(+32) 04/2245742

##### Permis d'urbanisme

Contact technique :  
Caroline VERVIER  
[caroline.vervier@spw.wallonie.be](mailto:caroline.vervier@spw.wallonie.be)

#### VOTRE DEMANDE

##### RÉFÉRENCES

**Permis d'environnement :**  
10014610  
**Permis d'urbanisme :**  
F0218/62063/PU3/2023/7/L52234/  
2325525/CV/NB  
**Commune :** PU/2/114

#### VOS ANNEXES :

Néant

#### CADRE LÉGAL

- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : [www.le-mediateur.be](http://www.le-mediateur.be).